

gime du commerce préférentiel. Je crois que l'avenir du Canada en dépend. Voici ce que disait sir John Macdonald en 1844:

Je crois fermement,—et il n'est guère nécessaire de l'affirmer,—que la prospérité du Canada dépend de ses liens permanents avec la mère patrie.

Puis, en 1891, il s'exprimait ainsi:

Pendant un siècle et demi notre pays a grandi et prospéré sous l'égide de la couronne britannique. Dans les vastes plis du *Union-Jack*, nous jouissons de la liberté la plus complète, nous nous gouvernons comme nous l'entendons et, en même temps, nous partageons les avantages qui découlent de notre association au plus puissant empire que le monde ait jamais connu. Quant à moi, ma ligne de conduite est nettement tracée: je suis né sujet britannique et je mourrai sujet britannique.

Cet esprit persiste chez nous de nos jours, quoi qu'on dise.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, comme il semble entendu que le ministre des Finances (M. Abbott) ne formulera qu'à neuf heures, sa déclaration sur la situation en matière de change, je prends la parole pour appuyer l'amendement que mon chef a proposé en ces termes:

Nous regrettons, toutefois, que les conseillers de Son Excellence n'aient proposé aucune mesure en vue de supprimer l'évaluation des ressources à l'égard de la pension de vieillesse.

Franchement, je ne vois pas qu'un député puisse rejeter ce projet d'amendement. Une pension de vieillesse convenable, libre de toute évaluation des ressources, fait maintenant partie du programme de tous les partis politiques du pays. Je rappelle aux honorables vis-à-vis en particulier que, durant la récente campagne électorale, les libéraux ont, les uns après les autres, affirmé qu'ils veraient, s'ils étaient élus, à faire abolir l'évaluation des ressources. A la radio et des lèvres mêmes de libéraux, dans ma région, j'ai entendu cette affirmation catégorique: l'évaluation des ressources doit disparaître. Ceux qui ont exprimé cette idée au cours de la campagne électorale auront l'occasion de voter en ce sens quand le projet d'amendement sera mis aux voix. Plusieurs nouveaux députés libéraux se diront assurément, en lisant le projet d'amendement, que c'est là une mesure qu'ils tiennent à appuyer. J'espère qu'ils voteront selon leurs sentiments véritables, dans le sens qu'espèrent les électeurs.

L'idée d'une pension de vieillesse convenable a pris bien du temps à s'implanter chez nous. Lorsque pour la première fois la pension de vieillesse est venue sur le tapis à la Chambre des communes, vers 1925, on en a vivement critiqué l'idée. Comme les députés le savent, la première loi des pensions de vieillesse fut adoptée à la Chambre des communes et rejetée à l'autre endroit. Depuis

lors, grâce principalement aux efforts de feu M. J. S. Woodsworth, qui occupait autrefois mon fauteuil, et aux membres de notre parti, la population a accepté l'idée que notre économie nationale devait comporter un programme de retraite convenable.

Je ne doute pas que l'une des raisons qui ont incité nombre d'électeurs à voter pour les libéraux le 27 juin, c'est qu'ils croyaient que le parti libéral était maintenant convaincu du besoin d'un programme convenable de pension de vieillesse. Ils espéraient qu'en leur fournissant une autre occasion, en plus de toutes les occasions antérieures, les libéraux adopteraient un programme convenable de pension de vieillesse. Comme tous les députés, je sais qu'à l'heure actuelle nous faisons face à de graves problèmes internationaux que la Chambre doit résoudre, mais j'affirme que nous ne devons pas nous intéresser uniquement à ces vastes problèmes internationaux et perdre de vue les problèmes nationaux; nous devons mettre ordre à nos propres affaires le mieux possible. L'un des premiers problèmes nationaux, c'est le besoin d'un programme de retraite convenable.

Comme le savent les députés qui siègent ici auparavant, j'ai réservé à l'examen de cette question la majeure partie de plusieurs des discours que j'ai prononcés lors des débats sur l'adresse en réponse au discours du trône. Chaque année, je me suis efforcé d'étayer notre thèse à l'aide de chiffres que j'ai pu obtenir du Bureau de la statistique, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et d'autres organismes. D'aucuns se rappellent peut-être qu'en mars 1948, j'ai cité des chiffres provenant du Bureau de la statistique, et surtout extraits d'un rapport portant sur les changements relatifs aux groupes d'âge de la population dans notre pays; ces chiffres démontraient que d'année en année le nombre de personnes âgées s'accroît dans notre pays. Pour plus de précision, je dirai que les chiffres émanant du Bureau de la statistique démontrent que, alors qu'en 1941, 6.7 p. 100 des Canadiens étaient âgés de 65 ans ou plus, en 1971 une proportion de 10.1 p. 100 de notre population sera formée de personnes ayant atteint ou dépassé cet âge. En d'autres termes, il devient de plus en plus nécessaire, avec les années, de résoudre ce problème.

Le bureau de la Statistique faisait remarquer dans ce même rapport que non seulement la proportion des vieillards mais aussi le pourcentage des travailleurs va en augmentant. Autrement dit, on signale, ainsi que les députés et les membres de tous les partis peuvent s'en rendre compte, que le problème de plus en plus épineux d'assurer une subsistance convenable à nos vieillards